



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 28 octobre 2021

Question n° 10 de M. Henri Klunge, déposée le 10 septembre 2021 « Devons-nous prémunir nos domaines contre la grêle »

Rappel

«La commune n'a plus d'assurance grêle pour ses vignobles. Est-ce une bonne idée avec le dérèglement climatique ? Lors de la récente réponse à l'interpellation « Bilan suite à la «fonctionnarisation» et perspectives pour les vignobles de la Ville» de M. Henchoz et du soussigné la Municipalité nous répondait que la nouvelle gestion des vignobles voulait refaire du bénéfice avec nos vignobles. Tant mieux ! Cependant, dans un souci d'économie, la commune a résilié son assurance grêle pour une partie de ses domaines en tous cas. Ce qui signifie qu'en cas de destruction des cultures, par un épisode de grêle, bien que tous les travaux de la vigne soient faits et donc payés, aucun revenu n'entrera dans les finances communales. Aux vues des chutes de grêles apparues cette année et du dérèglement climatique qui nous promet que ces événements seront de moins en moins exceptionnels, il semble judicieux de revoir cette décision. Conclusions : La Municipalité peut-elle nous expliquer si elle pense souscrire à nouveau une assurance grêle et pourquoi elle pense le faire ou ne pas le faire ? ».

Réponse de la Municipalité

La Ville de Lausanne a arrêté son assurance grêle pour les cinq domaines en 2005. Le dernier dommage total est un épisode de grêle en 2005 sur les vignobles du Dézaley, juste après avoir mis fin à cette assurance. Le dernier dommage important, mais parcellaire, s'est déroulé en 2014 à Saint-Saphorin.

En 2019, une offre a été demandée auprès de Suisse Grêle afin d'étudier si il était opportun de contracter à nouveau une assurance. Différents modèles d'assurance existent avec des primes annuelles allant de CHF 115'000.- à CHF 150'000.- pour les cinq domaines. Selon les dégâts, la Ville recevrait alors un montant entre CHF 150'000.- et CHF 850'000.- pour couvrir les pertes.

L'offre a été analysée par les services de la Ville. Les résultats de cette analyse sont les suivants :

- Le coût annuel d'une telle couverture est très élevé. Il faudrait alors renoncer à des dépenses essentielles pour la production et la vente de vin.



- La probabilité que tous les domaines soient grêlés en même temps est faible. Les orages de grêle sont très localisés et il faut prendre en compte qu'une « protection » existe déjà en Lavaux avec les tirs de fusées anti-grêles.

Pour les raisons énumérées précédemment, la Municipalité décide de ne pas souscrire de nouvelle assurance contre les dégâts occasionnés par la grêle.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Henri Klunge.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 28 octobre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter